



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
- * Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- ▲ Immeuble protégé au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine ancienne
- UC** Zone urbaine accueillant des équipements socio-sanitaires
- UD** Zone urbaine de type pavillonnaire
- UD_c** Secteur d'habitat collectif
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger



Verdi Conseil Coeur de France
PAE du Haut-Ville
2 Rue Jean-Baptiste Godin
60 000 BEAUVAIS
Tél : 03.44.48.26.50

Commune de
CIRES-LES-MELLO

PLAN LOCAL D' URBANISME

Modification simplifiées n°2

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :

6c